



15ème législature

Question N° : 23357	De M. Thibault Bazin (Les Républicains - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > télécommunications	Tête d'analyse > Téléphonie mobile	Analyse > Téléphonie mobile.
Question publiée au JO le : 01/10/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 15/09/2020 Date de renouvellement : 10/03/2020 Date de renouvellement : 16/06/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique, sur le déploiement de la téléphonie mobile sur le territoire national. Dans de nombreux départements, comme la Meurthe-et-Moselle, la présence de zones dites blanches persiste en grand nombre. Il est donc encore difficile dans certaines communes rurales d'y développer une activité économique et sociale, voire même d'utiliser du matériel médical utilisant le réseau mobile. Plusieurs communes n'ont toujours pas été retenues. Pourtant, en 2018, le Président de la République a promis de permettre l'accès à la téléphonie mobile en 2022 à l'ensemble de la population. Cependant, le quota alloué annuellement pour tenir cet objectif est insuffisant. Il vient lui demander ce que le Gouvernement compte entreprendre dès 2020 pour renforcer les actions en vue du déploiement de la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2022, comme promis.